Déclaration des Jeunes Ambassadeur.ices pour l'abolition de la peine de mort à l'occasion de la Journée Européenne et Mondiale contre la peine de mort

10/10/2025

Nous, Jeunes Ambassadeur.ices pour l'abolition de la peine de mort, nous unissons pour réclamer l'abolition universelle de la peine de mort. Dans un contexte mondial marqué par de nombreux défis, nous réaffirmons que la justice, les droits humains et l'égalité constituent les fondements non négociables de nos sociétés. La peine de mort ne protège personne – ni la société, ni les victimes, ni les personnes marginalisées ou vulnérables – et n'a pas sa place dans un système judiciaire moderne. C'est pourquoi le thème de la Journée Européenne et Mondiale contre la peine de mort de cette année, *« La peine de mort ne protège personne »*, est plus pertinent que jamais.

Nous rappelons que le 17 décembre 2024, 130 États membres des Nations unies – soit plus des deux tiers de l'Assemblée Générale – ont adopté la dixième résolution en faveur d'un moratoire sur l'application de la peine de mort, **atteignant un nombre de votes sans précédent depuis 2007**[1]. Ce progrès, bien que positif, s'accompagne d'une réalité préoccupante : en 2024, **1 518 exécutions ont été enregistrées à l'échelle mondiale**, soit une augmentation de **32 % par rapport à 2023**. Il s'agit de la plus forte hausse depuis 2015, malgré un nombre historiquement bas de pays appliquant encore la peine capitale[2]. Malgré ces inquiétudes, nous demeurons confiants. Nous saluons la décision historique du Zimbabwe, qui, le 31 décembre 2024, a promulgué la loi sur l'abolition de la peine de mort, devenant ainsi le 30ème pays africain à l'abolir.

Ces évolutions témoignent que, malgré les revers, la dynamique internationale vers une abolition universelle demeure inébranlable. En vue du **9ème Congrès Mondial contre la peine de mort**, **qui se tiendra en 2026**, nous voyons une occasion historique de renforcer le mouvement abolitionniste international et de promouvoir la reconnaissance universelle du principe selon lequel la peine de mort ne protège personne. Nous appelons les États abolitionnistes à intensifier leurs efforts, à soutenir le moratoire des Nations unies et à travailler collectivement jusqu'à ce que l'abolition universelle de la peine de mort devienne une réalité tangible. Nous invitons également les États abolitionnistes *de facto* à montrer l'exemple et à franchir le pas final de l'abolition formelle de la peine de mort[3]

En affirmant que la peine de mort ne protège personne, nous rappelons que les recherches menées par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) démontrent que son abolition n'entraîne pas d'augmentation de la criminalité[4]. Les données confirment que la justice est davantage mieux garantie par des systèmes pénaux équitables et respectant les droits humains, que par des exécutions imposées par l'État. De plus, la peine capitale vise de manière continue et disproportionnée les groupes les plus marginalisés et vulnérables, notamment les minorités ethniques et religieuses et les populations à faible revenu. Nous déplorons également que, dans certains pays, la communauté LGBTQI+ soit particulièrement ciblée. Dans cette perspective, nous constatons clairement que la peine de mort échoue en tant que moyen de dissuasion, qu'elle renforce les inégalités systémiques et qu'elle perpétue les cycles de violence – ne protégeant, en définitive, personne.

Nous, jeunes défenseur.ses de l'abolition de la peine de mort, issus d'horizons divers, sommes unis pour bâtir un avenir où la justice repose sur la dignité, l'intégrité et la réinsertion, plutôt que sur

[1] Amnesty International, *UN Member States move closer to rejecting death penalty as lawful punishment under international law* (18 décembre 2024).
[2] Amnesty International, *Recorded Executions hit their highest figure since 2015* (8 avril 2025).
[3] Death Penalty Research Unit and The Death Penalty Project, *between retention and abolition : making sense of a death penalty without executions* (24 septembre 2025).
[4] The Death Penalty Project, *Deterrence and the Death Penalty* (1er novembre 2022).

la vengeance. Nous réitérons que la peine de mort ne protège personne et que les sociétés doivent privilégier la prévention, l'équité et la protection de tous plutôt qu'une logique de représailles.

À travers cette déclaration, nous voulons :

- **Sensibiliser aux implications morales, juridiques et relatives aux droits humains de la peine de mort** : Nous souhaitons informer et mobiliser les décideurs politiques ainsi que le grand public sur les réalités et les conséquences de la peine capitale ;
- **Promouvoir et protéger les droits humains, en soulignant la nécessité d'un système judicaire fondé sur la dignité, l'équité et la réinsertion :** L'abolition de la peine de mort constitue une étape essentielle pour protéger le droit à la vie, prévenir la torture et établir des systèmes judiciaires exempts de discrimination et d'erreurs ;
- **Montrer l'inefficacité de la peine de mort comme moyen d'assurer la sécurité et la justice :** Contester les mythes entourant la peine capitale, en particulier ceux concernant son effet dissuasif, en mettant en avant les preuves qu'elle ne prévient pas la criminalité ;
- **Œuvrer pour l'abolition universelle et définitive :** Nous nous engageons résolument à promouvoir l'abolition complète de la peine de mort dans le monde entier, afin que cette pratique inhumaine appartienne définitivement au passé.

Nous appelons les gouvernements, la société civile et les institutions internationales à :

- Plaider pour l'abolition universelle de la peine de mort ;
- Collaborer avec des jeunes activistes pour sensibiliser et contrer la résurgence des discours favorables à la peine de mort parmi les jeunes générations ;
- Lancer un appel à l'action à destination des organisations partenaires et de la société civile pour s'unir en faveur de l'abolition universelle et soutenir activement le moratoire des Nations unies ;
- Promouvoir des initiatives éducatives et de formation illustrant la cruauté et l'injustice inhérentes à la peine de mort, et démontrant que cette dernière ne protège personne.

Nous appelons les États non-abolitionnistes à :

- Garantir la transparence, en publiant des données précises sur les condamnations à mort et les exécutions effectuées ;
- Cesser de prononcer des condamnations à mort et mettre fin immédiatement à toutes exécutions ;
- Abolir la peine de mort en droit, en ratifiant le Deuxième Protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- Rejoindre le mouvement abolitionniste et les progrès mondiaux réalisés à cet égard, en votant en faveur du moratoire des Nations unies.

En cette 23ème Journée Européenne et Mondiale contre la peine de mort, nous réaffirmons notre détermination à construire un monde juste et équitable, exempt de la peine capitale. Notre génération peut être celle qui met fin à ce cycle de violence, puisque la peine de mort ne protège personne – ni les victimes, ni les communautés, ni les personnes précaires, ni les femmes, ni la communauté LGBTIQ+, ni les innocents, ni quiconque – et ensemble, nous veillerons à ce qu'elle appartienne définitivement au passé.